

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il s'agissait d'une enquête extrêmement complexe, encore une fois, qui impliquait des éléments criminels et la poursuite ainsi que la direction de l'enquête, une fois les premiers indices identifiés, ont été référés à la police. Des forces policières ont donc mené l'enquête jusqu'à ce qu'ils puissent recueillir des preuves suffisantes pour que la Commission d'enquête sur le crime organisé entre en jeu.

[Traduction]

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE
ENTRE LE QUÉBEC ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU
SUJET DE L'INSPECTION DES VIANDES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est un faux-fuyant, purement et simplement. J'aimerais demander au ministre s'il peut consulter le gouvernement du Québec et lui demander l'autorisation de déposer à la Chambre toute communication échangée entre le chef du gouvernement canadien ou lui-même et un ministre de la province de Québec ou son premier ministre, au sujet de l'inspection de la viande dans cette province ces deux dernières années.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'échanges par écrit de ce genre.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'une question que j'ai posée au cours de la période des questions. Le 9 mai 1975, j'ai posé au président du Conseil du Trésor certaines questions bien précises. Il m'a dit qu'il y répondrait dans une lettre qu'il m'a fait parvenir depuis. Je vais maintenant vous en divulguer le contenu, mais je tiens à signaler, monsieur l'Orateur que cette façon d'agir remet en question le principe même des prévisions budgétaires et celui de la période de questions. Le président du Conseil du Trésor devrait avoir honte de ne pas agir honnêtement à l'égard de la Chambre. Voici ce qu'il m'a écrit...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit savoir que la qualité des réponses données par un ministre ne peut faire l'objet d'un débat à l'heure actuelle.

M. Baker (Grenville-Carleton): Cette qualité est du même ordre que celle de la viande au Québec.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je désire parler au sujet de la question de privilège dont vous êtes saisi. Je crois comprendre que vous vous proposez de trancher la question lundi prochain. Comme le député de York-Simcoe a essayé d'associer sa question de privilège—que vous avez jugée irrecevable—à la mienne, je veux établir clairement que je n'ai aucunement l'intention de me plaindre d'une chose qui se serait produite en dehors de la Chambre, en comité, ni du comportement du député en comité, ni de la procédure du comité. Ma question porte seulement sur le langage dans lequel s'exprime le député à la Chambre.

Questions au Feuilleton

● (1200)

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège fait suite à celle qu'a soulevée récemment le député de York-Centre. Je désire seulement vous signaler, monsieur l'Orateur, que j'ai reçu copie de la lettre que le député vous a envoyée et, à mon avis, il semble prendre une position différente de celle qu'il avait prise auparavant dans sa question de privilège. Aujourd'hui, j'ai eu l'impression qu'il confirmait ce revirement et j'aimerais attirer l'attention de Votre Honneur sur la demande qu'il a effectivement faite dans sa question de privilège initiale pour que la décision soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections et qu'aucune décision ne soit prise concernant le langage utilisé à la Chambre, comme l'a indiqué le député aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je me propose d'étudier tous les éléments de la question soulevée par les députés et je prendrai une décision à 3 heures lundi après-midi.

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1983, 2032, 2121, 2153, 2158, 2268, 2360 et 2377.

Monsieur l'Orateur, si la question n° 1116 et la question n° 1910, marquée d'un astérisque, pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

LES SERVICES CONSULTATIFS

Question n° 1983—**M. Reynolds:**

En septembre 1973, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il adjugé un contrat à Systems Approach Ltd. d'Ottawa (Ontario), pour des services consultatifs à Ottawa, et, dans l'affirmative, a) pourquoi, b) a-t-on lancé des appels d'offres à l'égard de ce contrat?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Oui. a) Passé pour le compte du ministère de la Défense nationale, ce marché prévoit l'élaboration d'un modèle analytique destiné à indiquer l'incidence, absolue et en fonction du temps, de diverses décisions touchant le développement des Forces canadiennes, compte tenu des prévisions budgétaires à venir du ministère de la Défense nationale. b) On n'a pas lancé d'appel d'offres à cette occasion. Le ministère des Approvisionnements et Services a sollicité les services de cet entrepreneur faute de temps et parce qu'il était le seul à réduire au minimum les risques techniques et financiers, réunissant une expérience des problèmes militaires ainsi que les connaissances connexes à ces problèmes, notamment sur l'analyse d'entrée/sortie, les systèmes informatiques et les questions économiques.